

Commission des Finances
de la commune de Mont-la-Ville

Au Conseil Général
de la commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville, le 18 janvier 2024

**Demande de crédit relatif à la capitalisation complémentaire
de la société Energie Naturelle Mollendruz SA
Préavis municipal 02/2024**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Mesdames Yannick Inostroza, Eliane Zürcher, rapporteur, Messieurs Denis Rochat, Gabor Fonyodi et Sylvain Marino s'est réunie les 11, 15 et 18 janvier 2024 afin d'étudier le préavis N° 02/2024.

La société Energie Naturelle Mollendruz SA a été créée en 2009 dans le but d'implanter un parc de 12 éoliennes sur les crêtes du Mollendruz. Après de nombreuses étapes (Mise à l'enquête, oppositions, recours, PPA) ce projet semble enfin être en voie de réalisation.

La Municipalité propose que la commune de Mont-la-Ville augmente sa participation au capital de ENM de CHF 120'000.- (120 actions à 1000.-) afin de passer de 0.72 % à 1.89 % des parts du capital-actions. Toutes les communes partenaires (Juriens, La Praz, Vaultion) proposeront à leurs Conseils cette même augmentation de participation.

A terme les 4 communes partenaires envisagent de détenir entre 10 et 15 % des parts d'ENM, (soit entre 2.5% et 3.75% des parts par commune) ce qui va nécessiter d'autres recapitalisations.

A va sans dire que chaque nouvelle demande de recapitalisation sera soumise au Conseil Général et devra être acceptée par celui-ci.

La somme de CHF 120'000.- ne proviendra pas du ménage communal, mais du fonds de réserve « Energies renouvelables ». Ce compte de réserve a été créé afin de promouvoir les énergies renouvelables et a été

alimenté par la vente des action de Romande Energie que la commune possédait. A ce jour, il représente la somme de CHF 462'165.-.

La commission a rencontré la municipalité de Mont-la-Ville et Monsieur Roger Dupertuis, syndic de la commune de la Praz et membre du conseil d'administration de ENM en date du 15 janvier afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

La municipalité semble confiante quant à la réalisation de ce parc éolien et quant à sa rentabilité durant les 15 premières années d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose d'accepter le préavis 02/2024 tel que présenté soit :

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 120'000.- à la Municipalité pour participer à l'augmentation du capital de la société Energie Naturelle Mollendruz SA.
2. d'accepter que ce montant soit financé par la réserve « Energies renouvelables »
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances

Pour la commission des finances :

Yannick Inostroza

Denis Rochat

Sylvain Marino

Gabor Fonyodi

Eliane Zürcher